

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.121

Initiative Charente :
avenant n°1 au prêt
Croissance -
Annulation de la
délibération n°455 du
11 décembre 2018

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Eric SAVIN à Michel BUISSON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Guy ETIENNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.121**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

**INITIATIVE CHARENTE : AVENANT N°1 AU PRET CROISSANCE - ANNULATION DE LA
DELIBERATION N°455 DU 11 DECEMBRE 2018**

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Innovation et à l'Entrepreneuriat de GrandAngoulême (délibération n°260 du 4 décembre 2014), la constitution d'un fonds de prêt d'honneur soutenant la croissance des entreprises avait été approuvée par délibération n°130 du conseil communautaire du 2 avril 2015.

Le déploiement de ce Prêt d'honneur s'est fait avec Initiative Charente. Cette association est spécialisée dans ce type d'outil et dispose de l'expérience et des ressources nécessaires pour la bonne gestion des prêts d'honneur. Ainsi, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé entre l'association Initiative Charente et GrandAngoulême le 15 avril 2015. La convention prévoit que les prêts d'honneur pourront être octroyés par Initiative Charente aux projets de croissance des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Au terme de la convention, ou en cas de non-respect de la convention par l'association, l'apport sera restitué à GrandAngoulême.

L'apport de GrandAngoulême initialement prévu pour la constitution de ce fonds s'élevait à hauteur de 1 890 000 € pour la période 2015 à 2020. En complément, la Caisse des Dépôts et Consignations et les banques du territoire abondent pour la constitution du fonds.

Depuis son lancement, 20 prêts ont été octroyés à 15 entreprises pour un montant de 535 000 €.

Après évaluation des 3 premières années et en concertation avec Initiative Charentes, il est proposé de ne pas apporter les deux dernières annuités considérant que la dotation actuelle permettra de répondre aux demandes.

Cette modification de la dotation est prévue par l'article 12 de la convention avec droit de reprise en date du 15 avril 2015.

Par délibération n°455 du 11 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la modification de la dotation du fonds avec un montant de 1 249 000 € apporté par GrandAngoulême et la Caisse des Dépôts.

Or, il s'avère que le montant de 1 249 000 € est erroné. Le montant de l'apport de GrandAngoulême s'élève en fait à 1 212 000 € et l'apport de la Caisse des Dépôts à 100 000 €, soit un montant total de 1 312 000 €. Il convient donc d'annuler la délibération précitée pour corriger le montant de la dotation.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 15 mai 2019

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°455 du 11 décembre 2018.

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention avec droit de reprise en date du 15 avril 2015 et le montant d'apport de GrandAngoulême à 1 212 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 mai 2019	<u>Affiché le :</u> 29 mai 2019

AVENANT N°1 AU
CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême – GrandAngoulême – dont le siège est situé 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME représentée par son président, Monsieur Jean-François DAURÉ

Ci-après dénommée « **le Grand Angoulême** »

et

Initiative Charente, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée au Journal officiel du 20 décembre 1996, dont le siège social est sis 7 rue du secours 16000 Angoulême, domiciliée audit siège, représentée par M. Jean-Michel DEMONT, agissant en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,
ci-après dénommée « **l'Association** » ou « **Initiative Charente** »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2 , L1511-4 et L5216-5

Vu l'accord du Conseil régional du

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°260 du 4 décembre 2014, n° du 29 mars 2015 et n° du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I - Modification des articles suivants

Article 1- Apport

1.1- Montant de l'apport

L'apport de GrandAngoulême destiné à abonder le Fonds de croissance est fixé à 1 212 000 €

1.2 - Modalités de versement de l'apport

Les apports 2019 et 2020 ne seront pas abondés par GrandAngoulême.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Apport au fonds	192 000	342 000	339 000	339 000	annulé	annulé	1 212 000

II – Autres dispositions

Les autres articles et dispositions de la convention restent inchangés

Fait à Angoulême, le _____, en deux exemplaires originaux

Pour l'association initiative Charente	Pour le Grand Angoulême
Monsieur Jean-Michel DEMONT Président	Monsieur Jean François DAURÉ Président

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : prévisionnel d'activités d'Initiative Charente

Annexe 2 : caractéristiques des prêts croissance **et des prêts amorçage** (nature, bénéficiaires, montants maxi et mini par projet et bénéficiaire, durée, différé, etc...)

Annexe 3 : projet stratégique de l'association

Annexe 4 : modèle de document retraçant le taux de continuité des entreprises ayant bénéficié d'un prêt d'honneur